



Urgent audience pour prêt impayé cet apres-midi

Par **jc**ap, le **28/09/2012** à **15:12**

Bonjour,rn Cet après-midi j'ai une audience pour un prêt impayé que j'avais contracté pour mes études. Je n'ai pas pu honoré mes échéances pendant un an et demi car je n'avais plus de travail. J'ai reçu l'assignation 1 mois après avoir signé mon nouveau contrat soit un contrat en alternance.rnrnAprès avoir contactez leur avocat qui m'a conseillé de leur envoyé une proposition pour le remboursement de la dette, ce que j'ai d'ailleurs fait preuve a l'appui la banque a décidé de poursuivre l'affaire au tribunal car il veule la condamnation a payer soit prononcé à mon égard.rnrnJ'aimerais savoir comment m'y prendre devant le juge et malgré le fait d'avoir proposer un échéancier serais-je quand même condamnée à payer?

Par **pat76**, le **28/09/2012** à **16:31**

BonjourrnVous n'avez pas demandez l'aide juridictionnelle pour pouvoir vous faire assister par un avocat?rnIl est dommage que vous ayez attendu le jour de l'audience pour solliciter le forum.rnrnVous aviez des revenus conséquents quand vous avez fait votre demande de crédit?rnIl y a une personne qui s'était portée caution?rnVous êtes assigné devant le Juge de Proximité ou le Tribunal d'Instance?rnVous aviez signé une assurance groupe en même temps que le contrat de crédit?

Par **jc**ap, le **28/09/2012** à **17:23**

Bonjour, et merci d'avoir répondu.rnrnNon je n'ai pas demandé d'aide juridictionnelle. Non je n'avais pas de revenu, j'étais étudiante c'était un prêt de 19 000 E pour mes études et il n'ont pas demandé de garant. J'avais commencé le remboursement puis j'ai perdu mon travail et suis restée au chômage pendant 1 an et demi. Il m'on envoyé l'assignation 1 mois après avoir signé mon contrat. rnrnC'est le tribunal d'instance.

Par **pat76**, le **28/09/2012** à **18:09**

RebonjourrnrnLa banque vous avait avant de vous assigner devant le Tribunal, envoyé des courriers de mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception?rnrnA quelle date vous a été accordé le crédit et de quelle date est le premier impayé?rnrnLa banque vous a accordé un prêt de 19000 euros alors que vous n'aviez pas de revenu et qu'il ne vous a pas été demandé un garant?rnrnIl y a une très grosse erreur de la banque, sauf si vous avez fourni des documents qui ne reflétaient pas la réalité de votre situation financière au moment de la demande du prêt.rnrnLa banquier est tenu d'un devoir de mise en garde à l'égard de ses clients, emprunteurs profanes. C'est ce qu'a indiqué la Cour Cassation dans différents arrêts.rnrnArrêt de la 1ère Chambre Civile de la Cour de Cassation en date du 18 septembre 2008; pourvoi n° 07-17270:rnrn" Conformément au devoir de mise en garde dont il est tenu, le banquier doit justifier avoir satisfait à cette obligation au regard non seulement des charges du prêt> mais aussi des capacités financières et du risque de l'endettement né de l'octroi du prêt."rnrnArrêt de la 1ère Chambre Civile de la Cour de Cassation en date du 2 novembre 2005; pourvoi n° 03-17443:rnrn" Le devoir de mise en garde oblige le banquier, avant d'apporter son concours, à vérifier les capacités financières de son client."rnrnVous pouvez demander un renvoi pour mieux préparer votre défense ou alors jouer sur le fait que le banquier a failli à son devoir de mise en garde en ne vérifiant pas vos capacités financières au moment de votre demande de prêt.